

Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique (SNPSSP)

Siège National « La Résidence Familiale » Hussein –Dey –Alger
Tel: 021.47.99.18 Fax: 021.77.14.78 Email: snpsspdz@yahoo.fr Site: www.snpssp-dz.org

COMMUNIQUE

Depuis plusieurs années le SNPSSP n'a cessé d'alerter les différents responsables à tous les niveaux de l'Etat sur la lente dérive du système public de santé qui menaçait de le mener exactement là où il est aujourd'hui : vidé de ses forces vives, déserté par les compétences, incapable de fournir les soins de qualité que le citoyen est en droit d'attendre à travers le territoire national, et en proie à une profonde crise de confiance de la population envers le système de santé d'une part, et des professionnels de santé envers leur employeur d'autre part.

Cette évolution a été évidemment précipitée par la crise sanitaire en cours, qui a reporté sine die les éventuelles actions de redressement projetées suite à la nouvelle loi relative à la santé, dont les textes d'application n'ont toujours pas vu le jour plus de deux ans après sa promulgation. Ainsi, c'est la totalité du pays qui se trouve plongé de fait dans une gigantesque zone d'ombre sanitaire.

Les praticiens spécialistes de la santé publique se sont retrouvés marginalisés dans leur propre secteur et cela nous en rejeteons l'entière responsabilité sur l'absence de tout projet structuré de revalorisation de la ressource humaine au niveau de notre ministère de tutelle, qui se limite pour toute stratégie en la matière à affecter les promotions successives de spécialistes dans le cadre éphémère et inefficace du service civil sans rien faire pour les motiver à rester à son issue, voire même par certaines dispositions vexatoires, les encourage activement à le désert.

Les revendications du SNPSSP n'avaient pour but que de mettre en place un cadre professionnel et un profil de carrière motivants pour cette catégorie de professionnels, et par là, permettre de bâtir un système public de santé fort au bénéfice de toute la population. Mais ces revendications ignorées année après année, ont semé la désespérance dans la corporation et c'est pour cela que nous assistons depuis plusieurs années à une véritable hémorragie de compétences vers le secteur privé et l'étranger et ce dans l'indifférence générale des responsables.

De nombreuses questions ont déjà été traitées par les instances concernées (fonction publique, finances) et leurs dossiers ficelés, mais restent en souffrance depuis plusieurs années, suspendues à un feu vert du Premier Ministère pour leur règlement. Le fait de les débloquent permettrait de restaurer la confiance et de redonner de l'espoir. Ceci concerne notamment :

- la généralisation de la prime dite du service civil à l'ensemble des praticiens spécialistes exerçant dans le sud et grand sud, les hauts-plateaux et les zones enclavées ainsi que la mise en œuvre des autres mesures incitatives annoncées par le gouvernement en 2019.
- la mise en conformité de la prime d'intéressement avec les différents grades du statut,
- la mise fin à la discrimination en matière d'imposition,

Le plaidoyer du SNPSSP auprès du Premier Ministère en 2019, suite à l'inaction du Ministère de la Santé, a certes permis récemment de débloquer les concours de gradation (et d'en faire profiter dans la foulée les autres corps de la santé) mais pour tous les autres problèmes en instance, malgré plusieurs audiences auprès du Ministre de la santé, et autant de réunions de la commission mixte MSPRH-SNPSSP, rien n'a été fait et la seule réponse qui nous est opposée est que tout serait bloqué au niveau du Premier Ministère .

Le SNPSSP avait pris acte avec satisfaction des annonces faites par le gouvernement en 2019 et plus récemment les annonces faites par le Président de la République en avril 2020 en faveur des professionnels de la santé et des praticiens spécialistes de la santé publique en particulier avec la décision d'abroger le service civil et de le remplacer par un dispositif incitatif. La principale mesure incitative réside dans la réparation des anomalies et des dispositions iniques contenues dans le statut particulier de novembre 2009, et dont la proposition d'amendement est en souffrance auprès de la Direction Générale de la Fonction Publique depuis 10 ans. La mise en place de toutes ces mesures incitatives est une revendication du syndicat depuis 18 ans, mais nous sommes toujours en attente de leur concrétisation.

Par ailleurs la prime dite « prime covid » a fait partie de ces mesures d'encouragement à caractère temporaire, décrétée par le Président de la République comme reconnaissance minimale pour ces personnels engagés à leur corps défendant dans la lutte contre la pandémie, et malheureusement trop de fois aussi au prix de leur vie. Néanmoins, sa suspension alors même que la pandémie est toujours en cours suscite incompréhension et attentes chez les professionnels de la santé qui se sentent injustement abandonnés au milieu du gué, alors même qu'ils vivent encore des situations critiques.

Le SNPSSP a mis de côté pendant une année ses revendications, ses adhérents étant engagés sans réserve dans la bataille imposée par la crise sanitaire. **Mais au regard de la situation catastrophique vécue par les praticiens spécialistes de la santé publique et alors que la survie même du secteur public de santé est en jeu, nous en appelons à l'intervention urgente du Président de la République pour mettre un terme à ce statu quo mortifère en débloquent ces situations citées plus haut et ce en attendant les mesures structurelles de nature à améliorer la gouvernance générale du secteur de la santé dans le cadre d'une véritable politique de santé.**

Il s'agit réellement de mesures urgentes et salvatrices, car le système de santé et particulièrement public menace de s'effondrer et la reconstruction de ce qui risque de s'effondrer sera des plus problématiques.

Alger, le 03/04/2021

P/LE SNPSSP

LE PRESIDENT

D'YOUSFI Mohamed

